

« Je m'étonne que les syndicats manifestent contre des nouveaux droits de nos travailleurs »

► Le ministre des Pensions (MR) est à la tête des réformes sur les pensions depuis le début de la législature.
► Il n'entend pas les modifier après la manifestation de ce mercredi.

ENTRETIEN

Daniel Bacquelaine est le ministre des Pensions. C'est lui qui mène ce train de réformes très délicat, enclenché au début de la législature. Il sera confronté ce mercredi à une nouvelle manifestation dans les rues de Bruxelles, où 40.000 personnes sont attendues.

Manifestation en décembre, nouvelle manifestation ce mercredi. Votre sentiment ?

Je m'étonne qu'un mouvement syndical manifeste contre l'instauration d'un nouveau régime qui permet de partir plus tôt à la retraite ou de voir sa pension augmenter si l'on décide de travailler plus longtemps. Car il s'agit bien de créer de nouveaux droits : une personne dont le métier sera reconnu comme pénible pourra partir plus tôt ou bénéficier d'un bonus de pension. Et c'est une augmentation élevée.

Vous pouvez chiffrer ?

Prenons une personne qui a 62 ans et touche une pension de 20.000 euros brut par an. Grâce au régime de pénibilité, elle pourra partir à 60 ans. Et si elle reste au-delà de 62 ans, elle aura une pension de 166 euros en plus par mois. Ce sont de nouveaux droits. Des droits associés à une liberté, celle de partir plus tôt ou de prolonger sa carrière.

Les syndicats estiment qu'ils n'ont pas été consultés dans la définition de ces critères de pénibilité. C'est une des raisons pour lesquelles ils manifestent.

Je suis très étonné de cet argument parce que ce sont les partenaires sociaux eux-mêmes qui ont défini ces critères au sein du Comité national des pensions en 2016. C'est toute l'ambiguïté de cette manifestation : soit il y a une incompréhension

de ce que nous proposons, soit c'est une volonté de s'opposer à tout prix.

Une autre raison de l'opposition syndicale, c'est le projet de pension à points. Les syndicats et la gauche estiment qu'il s'agit d'une « loterie » et que le montant de la pension sera, demain, adapté en fonction des contraintes budgétaires du moment.

Si c'est cela la pension à points, je suis prêt à manifester demain avec les syndicats ! Mais non ! La pension à points que nous proposons n'est pas celle que décrivent les syndicats. Non, ce n'est pas une loterie et non, la valeur du point n'évoluera pas en fonction des contraintes budgétaires.

J'ai du mal à croire que ceux qui s'opposent à la pension à points n'ont pas compris de quoi il s'agit au juste. Le seul objectif de cette réforme, c'est de lier la pension à la durée de la carrière. C'est

une mesure plutôt favorable aux bas salaires, aux femmes et aux personnes qui travaillent à temps partiel. Ce n'est pas une régression sociale. Soit il y a une incompréhension des syndicats à ce sujet et je m'en étonne, car j'ai beaucoup expliqué la réforme, soit il y a une volonté de tromper l'opinion.

Mais d'autres membres du Conseil académique estimaient lundi dans

« De Standaard » que le gouvernement avançait seul et qu'il n'appliquait que des bribes de la grande réforme qu'ont proposée les scientifiques.

Il est inexact de dire que nous ne mettons en œuvre que ce qui nous arrange. Mais avant de mettre en place la pension à points, il fallait prendre des mesures préparatoires. Je pense par exemple à la création d'une plage de départ possible à la retraite entre 60 et 67 ans. Je pense aussi au mécanisme de pénibilité. C'est un système qui joue sur la durée de la carrière et qui permettra, quand le régime sera mis en place, d'attribuer des points de pénibilité. Ce ne sont pas des bribes, c'est un commencement d'exécution. Ces mesures sont indispensables pour appliquer le système que recommandent les académiques. Dès le lendemain de la manifestation, je ré-

expliquerai la réforme avec le concours, d'ailleurs, du conseil académique. Il importe de lever les ambiguïtés et de comprendre les objectifs du système : la soutenabilité financière à long terme des pensions, et la liaison de la pension à la durée de la carrière. Il est normal que quelqu'un qui a travaillé longtemps dans un métier pénible parte plus tôt. Qu'une personne qui a commencé à travailler à 18 ans puisse avoir le loisir de prendre sa retraite plus tôt.

Vous ne modifierez par la réforme après la manifestation ?

Je ne vais pas supprimer le régime de pénibilité sous prétexte que les syndicats sont contre. Je veux défendre l'intérêt des travailleurs car ce régime leur offre des droits nouveaux et je veux avancer. Et la reconnaissance des métiers pénibles se fait avec les partenaires sociaux.

Et la pension à points ?

Cela reste le projet du gouvernement. Je ne vais pas modifier ma façon de travailler, mais je poursuis la concertation. La pension à points est une course de fond qui nécessite d'être expliquée et réexpliquée. Je vais revoir les syndicats pour leur montrer que la pension à points n'est pas une loterie et qu'elle est socialement utile. C'est le système actuel qui est aléatoire. La pension à points devient d'ailleurs le modèle européen de pension.

Reste une revendication des manifestants : le retour de la pension à 65 ans.

Imaginable ?

Non, je ne suivrai pas. Et je constate que ceux qui réclament encore la pension à 65 ans sont au nombre de trois : le gouvernement polonais, Silvio Berlusconi et Elio Di Rupo. Alors que le standard européen est 67 ans. Mais ce qui est important, ce n'est pas tant l'âge que la durée de la carrière et c'est là-dessus que s'appuie la pension à points. Mais pour mettre cela en œuvre, il faut des balises liées à l'âge. C'est pour cela que nous avons mis en place cette plage d'un départ possible entre 60 et 67 ans.

Le président de Brussels Airlines, Etienne Davignon, a proposé que le métier de pilote de ligne soit reconnu comme pénible. Envisageable ?

Je veux d'abord rappeler qu'Elio Di Rupo a fait passer l'âge de la pension des pilotes de 55 à 65 ans en 2012. Et elle passera à 67 ans en 2030. Mais il faut tenir compte des spécificités. Le métier de pilote de ligne ne sera pas exclu des

discussions avec les partenaires sociaux. ■

Propos recueillis par
BERNARD DEMONTY

stratégie Depuis 2014, toute la palette syndicale y est passée

Démonstration de force. Le front commun syndical table sur 40.000 manifestants, voire plus, afin d'adresser un message au gouvernement et, en particulier, à son ministre des Pensions. Un succès dans la rue n'est pas pour autant synonyme de victoires à la table des négociations. Et le trio représentant les travailleurs en sait quelque chose : depuis l'entame de la législature, il fait face à un gouvernement qui ne partage pas sa conception du dialogue social.

1 « Stratégie polymorphe »

On pourrait penser que le front commun a opté pour une opposition dure à la coalition fédérale de centre-droit : manifestations et grèves seraient les deux seules couleurs d'un tableau dépeint en noir et blanc. C'est loin d'être le cas. « Voici quatre ans, nous avons lancé un appel au dialogue, avant même que ce gouvernement ne soit formé, se souvient Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC. Mais il a fallu attendre le lendemain de la grève générale de 2014 pour avoir un premier contact. » « Notre stratégie a toujours été fondée sur l'appréciation des mesures prises par le gouvernement et que nous lui avons demandé de ne pas prendre », complète Olivier Valentin, son homologue de la CGSLB. « Notre stratégie n'a pas été

très originale. Nous avons eu, très rapidement, sur la base du programme gouvernemental, une réaction très vive contre ses projets », admet pour sa part Robert Vertenuel, secrétaire général de la FGTB. « C'est une stratégie polymorphe, analyse Jean Faniel, directeur du Centre de recherche et d'information socio-politiques. Il y a eu des manifestations, parfois accompagnées de grèves. Mais il y a également eu d'autres modes d'action : la concertation, où les syndicats espéraient la négociation là où le politique a usé de la consultation. Ils ont aussi usé du lobbying politique, avec l'aile flamande de la CSC qui a essayé de peser sur le CD&V. Dans certains dossiers comme la réglementation du droit de grève, on peut supposer que cela a joué. Enfin, il y a eu des campagnes de sensibilisation sur certains dossiers ou certaines décisions du gouvernement fédéral. »

2 Peu payante

A l'arrivée, il faut bien constater

que les résultats engrangés sont maigres. « Des signes nous ont laissé penser qu'un espace de dialogue s'ouvrirait et nous nous sommes mis autour de la table, relate Robert Vertenuel. Mais cela a souvent été un jeu de dupes. » « Et quand des accords ont été engrangés entre partenaires sociaux, le gouvernement n'en a pas tenu compte », complète Marie-Hélène Ska. Ainsi le projet d'AIP comprenait un volet sur la mobilité, évincé par la suédoise, tandis qu'un des critères sur la pénibilité de certaines fonctions a été minimisé.

Enfin, les protestations sur les 500 euros défiscalisés émanaient de la quasi-

totalité des partenaires sociaux mais n'ont pas été entendues. « Ce gouvernement est certainement celui qui est le moins à l'écoute, regrette Olivier Valentin. Pour lui, la concertation sociale consiste surtout à nous communiquer ce qu'il va faire. » « Il y a l'impression dans une partie du monde syndical que rien ne fera plier ou tomber ce gouvernement, note Jean Faniel. Et cela crée des tensions au sein de la FGTB et de la CSC sur les modes d'actions à privilégier. » « Notre rôle, c'est de revendiquer tant qu'on n'a pas obtenu satisfaction », tranche le patron de la FGTB.

3 Et après ?

Les syndicats vont-ils durcir le ton et poursuivre leurs actions lors des campagnes électorales qui s'annoncent ? « Nous ne travaillons pas en fonction d'un gouvernement mais pour mettre en place une politique qui s'adapte à la société du XXI^e siècle, insiste Marie-Hélène Ska. C'est un travail de longue haleine. » Le syndicat libéral, lui, préfère avancer pas à pas. « L'évaluation est menée chaque fois par rapport à un dossier et son évolution, comme pour celui des pensions qui va nous occuper jusqu'au terme de la législature », explique Olivier Valentin.

« Et lors de la campagne, nous analyserons les programmes et les syndicats déposeront un mémorandum destiné au prochain gouvernement. » Rien de plus ? « On va continuer à sensibiliser la population sur les effets néfastes de la politique de ce gouvernement et sur les alternatives, promet Robert Vertenuel. Il n'est pas exclu qu'il y ait d'autres actions avant l'été. Car si ce gouvernement table sur notre essoufflement, il se trompe. » « La participation à la manifestation de ce mercredi sera scrutée avec attention pour déterminer si on va vers une pression plus importante lors de la campagne électorale, prédit Jean Faniel. Reste la question tactique : influence discrète ou promotion de l'alternative ? Sans doute assistera-t-on à des initia-

tives en sens divers car le monde syndical apparaît divisé. » ■

PASCAL LORENT

PRATIQUE

Évitez la voiture à Bruxelles

La police de Bruxelles Capitale Ixelles recommande « avec insistance » d'éviter la capitale en voiture et de privilégier les transports en commun.

Le rassemblement des syndicats se fera vers 10 h devant la gare du Nord et sur l'avenue Albert II. Le départ de la manifestation est prévu à 11 h 30. Il est probable que des artères importantes soient coupées à la circulation plus tôt, ajoute la police. Le cortège passera notamment par le boulevard Botanique, le boulevard de l'Empereur, la rue des Alexiens et se disloquera vers 14 h à la gare du Midi.

La Stib et les TEC ont estimé que cela perturberait fortement leur service. Pour la SNCB, en revanche, il ne devrait pas y avoir d'impact. Les informations en direct sur lesoir.be.

EN PRATIQUE

La pénibilité

Le gouvernement fédéral a progressivement repoussé l'âge des départs à la retraite, limité la prépension et supprimé les systèmes d'allègements de fin de carrière. Pour compenser ces mécanismes, il travaille à une réforme qui permettra aux personnes qui ont exercé un métier pénible de partir plus tôt que les autres à la retraite, ou de bénéficier d'une pension plus élevée s'ils décident de ne pas arrêter leur carrière anticipativement. Les critères de pénibilité sont définis : le travail physique lourd, l'organisation du travail pesante (en équipe, travail de nuit), les risques pour la sécurité accrue et la charge mentale et émotionnelle. Reste l'opération la plus délicate : définir les métiers pénibles. Cela fait l'objet d'une concertation entre le gouvernement et les syndicats.

La pension à points

A plus long terme (on parle de 2025), le gouvernement fédéral souhaite revoir complètement le régime des pensions. A l'avenir, chaque année de travail sera égale à un point. Et les points seront convertis en un montant de pension à la fin de la carrière. La valeur du point sera plus élevée pour ceux qui ont eu un gros salaire, avec un plafond. Et moins élevée pour les basses rémunérations, avec un plancher. Pour les personnes qui ont eu des périodes de chômage involontaire, leurs années de recherche d'emploi seront assimilées à des années de travail. Les personnes qui exercent un métier pénible pourront obtenir des points supplémentaires et partir plus tôt à la retraite, ou effectuer une carrière complète mais avec une pension plus élevée.